

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 200'000.-- destiné à financer
une étude de site et la réévaluation du programme du futur Musée romain d'Avenches**

et

rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

**sur la motion Roxanne Meyer et consorts demandant le dégel du dossier du site et musée
romains d'Avenches (08_MOT_054)**

La commission s'est réunie le 23 avril 2010 de 10h00 à 12h00 à la salle 600 de la rue de la Barre 8 à Lausanne (DFJC). Elle était composée de Mmes Nicole Jufer Tissot, Catherine Labouchère, Florence Golaz, Roxanne Meyer Keller, Jacqueline Rostan, de MM. Jacques Ansermet, Jean-Marc Chollet, André Delacour, Philippe Cornamusaz, Gabriel Poncet et du soussigné André Chatelain, premier membre nommé qui a été confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur.

Assistaient également à la séance : Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, ainsi que Mme Sophie Donche Gay, adjointe au Service des affaires culturelles (SERAC), et M. Jean-Christophe Châtillon, chef de projet et architecte au SIPAL (service immeuble patrimoine et logistique). Mme Sophie Donche Gay a assuré la prise des notes durant la séance et nous lui adressons tous nos remerciements.

Résumé

Dit simplement et pour aller droit au but, les commissaires ont montré durant les débats une unanimité sans faille en faveur de cet EMPD ! Mme la conseillère d'Etat l'a rappelé, le projet d'un nouveau musée romain à Avenches est important pour le canton et souhaité par toute une région. Le Conseil d'Etat souhaite maintenant aller jusqu'au bout de la démarche ; ce crédit représente donc davantage qu'un simple crédit d'étude.

Historique et évolution de la situation

Une étude préalable avait été entreprise en 2002 pour mettre en valeur ce site exceptionnel mais a dû être interrompue pour des raisons budgétaires ; cette étude était alors orientée vers l'installation du musée dans le château. L'interruption et le temps auront permis d'évaluer la situation de manière différente et plus réaliste. Une évolution vers un projet meilleur a été envisagée. En effet, le château, constitué d'éléments d'époques très différentes, n'est plus considéré aujourd'hui comme un emplacement adéquat ni par le canton ni par la municipalité d'Avenches. Le musée serait trop à l'étroit. Cela laisse donc carte blanche pour trouver un lieu totalement propice. On apprend que le rôle

de la commune reste à définir ; l'Etat n'a pas l'intention de lui demander un cofinancement, mais souhaite un partenariat fort sur le plan de l'intelligence et de la politique. La commune peut être un facilitateur.

Questions et réponses

Concernant une éventuelle collaboration avec d'autres sites de la Broye (Vallon FR) on apprend que l'étude proposée n'est pas intercantonale, que les relations avec le canton voisin sont bonnes et qu'une harmonisation reste possible ultérieurement. Il en va de même avec le site des mosaïques à Orbe. Les bâtiments actuels (tour, bâtiment administratif et dépôt Madel) appartiennent à l'Etat. Le projet, très probablement, sera réalisé dans une construction nouvelle sur un terrain à acquérir (la commune sera sollicitée) et non pas dans une maison existante transformée, tant il est vrai que cette approche donne rarement satisfaction pour la mise en évidence d'objets de musée. Cette idée est appuyée par plusieurs commissaires avec souhait d'une muséographie didactique ; l'exemple du Laténum à Neuchâtel est relevé. Le projet des "bains romains d'Avenches" ne fait pas partie du périmètre de l'étude proposée.

La structure de gouvernance actuelle qui ne donne pas entièrement satisfaction est évoquée avec, d'une part, du personnel rattaché à l'Etat par le SERAC et, d'autre part, celui rattaché à la Fondation de droit privé "Pro Aventico". La création d'une fondation de droit public est en chantier avec, pour but, que l'ensemble du personnel ait le même statut. On apprend que cette évolution n'est pas simple ; cependant, une telle évolution n'empêcherait pas la récolte de fonds privés.

La question du crédit d'étude pour CHF 95'906.-- est évoquée ; on apprend qu'il a servi à établir une pré-étude de programmation pour caler l'actuel crédit d'étude. La méthode Albatros est un outil d'analyse multicritère qui permet d'évaluer les sites sous l'angle du développement durable. La commission de programmation aura charge d'établir ces critères.

Pour terminer, des commissaires relèvent que le bureau d'étude choisi n'est pas vaudois ; il est répondu que le travail effectué en première étude doit être valorisé.

Proposition de la commission parlementaire au Grand Conseil

Vote d'entrée en matière : unanimité

Art. 1 : unanimité

Art. 2 : unanimité

Art. 3 : unanimité

Précision : le présent exposé des motifs et son décret répondent formellement à la motion Roxanne Meyer et consorts demandant le dégel du dossier du site et musée romains d'Avenches (08_MOT_054).

St-Prex, le 17 mai 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *André Chatelain*